

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ CONFIE À PORTZAMPARC

Lyon, France – 17 juillet 2025, 18h00 CET – Theranexus, société biopharmaceutique innovante dans le traitement des maladies neurologiques rares, publie aujourd’hui le bilan semestriel de son contrat de liquidité confié à Portzamparc.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société **THERANEXUS** à PORTZAMPARC - GROUPE BNP PARIBAS, à la date du **30 juin 2025**, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **41 770 titres THERANEXUS,**
- **31.202,02 euros**

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **110 572 titres THERANEXUS,**
- **36.223,69 euros**

Il est rappelé que lors **de la mise en œuvre** (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **14 114 titres THERANEXUS,**
- **95.788,55 euros**

Un retrait de 50 000 euros a été effectué en date du 06/03/2025.

Au cours du 1^{er} semestre 2025, il a été négocié un total de :

	Titres	Capitaux	Transactions
Achats	67 331	54 017,33 €	207
Ventes	136 133	98 995,66 €	271

A propos de Theranexus

Theranexus est une société biopharmaceutique innovante, issue du CEA et spécialisée dans le traitement des maladies neurologiques rares. La Société dispose d’une plateforme unique d’identification de caractérisation de candidats médicaments de thérapie innovante dans le domaine des troubles neurologiques rares et d’un premier candidat médicament en développement clinique dans la maladie de Batten.

THERANEXUS est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0013286259- ALTHX).

Plus d’informations sur :

<http://www.theranexus.com>

Cliquez et suivez-nous sur Twitter et LinkedIn



Contacts :

THERANEXUS

Christine PLACET

Directeur Administratif et Financier

contact@theranexus.com

FP2COM

Florence PORTEJOIE

Relations médias

+ 33 (0)6 07 76 82 83

fportejoie@fp2com.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives Theranexus et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Theranexus estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le document d'enregistrement universel de la société déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2025 sous le numéro D.25-0350 dont une copie est disponible sur le site internet de la société (www.theranexus.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Theranexus est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Theranexus ou que Theranexus ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Theranexus diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Theranexus décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.